

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7/05/2026

Présents : Marc ROCHAS, Christophe VALLIER, Amandine VISCUSO, Audrey ROIRON, Luc BENOIST, Catherine DUSSART, Magaly DIBON, Anne-Laure CONVERT, Patrice PALAZZI-VALLIER, Richard GAGNIERE, Lucas DAVAZE

Absents :

Pouvoir :

Secrétaire : Anne-Laure CONVERT

Séance ouverte à 19h00, sous la présidence de Marc ROCHAS Maire

1) Choix du secrétaire de séance : Anne Laure CONVERT

2) Approbation du procès-verbal du 2 avril 2026

→ *Approuvé à l'unanimité*

Monsieur le Maire présente, le compte financier unique de la commune pour 2025, le compte financier unique de l'eau et l'assainissement ainsi que le compte financier unique des remontées mécaniques. Les CFU regroupent les comptes administratifs et comptes de gestion qui présentent des résultats identiques.

Une fois l'ensemble des comptes pour l'année 2025 présentés, Monsieur le Maire sort de la pièce du conseil municipal pour passer au vote des délibérations concernant les comptes de finances uniques de 2025. Le vote se fait sous la présidence du doyen des conseillers municipaux M Patrice PALAZZI-VALLIER.

**3) Vote des comptes financiers uniques 2025
Commune**

→ *Approuvé à l'unanimité*

Eau et Assainissement

→ *Approuvé à l'unanimité*

Remontées Mécaniques

→ *Approuvé à l'unanimité*

Monsieur le Maire présente ensuite les affectations du résultat pour 2025 de la commune, l'eau et l'assainissement et des remontées mécaniques.

4) Commune – Exercice 2025 – Affectation du résultat

→ *Approuvé à l'unanimité*

Eau et assainissement – Exercice 2025 – Affectation du résultat

→ *Approuvé à l'unanimité*

Remontées mécaniques – Exercice 2025 – Affectation du résultat

→ *Approuvé à l'unanimité*

5) Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire présente le rôle du CCID :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Monsieur le Maire et ses principaux adjoints présentent les personnes contactées pour faire partie de la commission communale des impôts directs et demande la validation du conseil municipal.

→ *Approuvé à l'unanimité*

6) Commissions communales – Modification

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des modifications à faire dans les commissions communales (**Délibération 2026-31**) à la suite de l'élection municipale de mars 2026 :

- rajout d'une commission finance.

Président : Marc ROCHAS

Vice-président : Christophe VALLIER

Membres : Patrice PALAZZI-VALLIER, Luc BENOIST, Catherine DUSSART, Richard GAGNIERE)

- modification de la commission tourisme

Président : Marc ROCHAS

Vice-président : Richard GAGNIERE

Membres : Patrice PALAZZI-VALLIER, Lucas DAVAZE, Amandine VISCUSO, Audrey ROIRON, Magaly DIBON, Anne-Laure CONVERT, Gérard DALMASSO, Catherine DUSSART

→ *Approuvé à l'unanimité*

7) Parc Régional du Vercors – Election d'un délégué titulaire et d'un suppléant

Monsieur le Maire explique la nécessité de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la commune de Château-Bernard au syndicat mixte du PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS.

Mme Catherine DUSSART est élue déléguée titulaire et M. Lucas DAVAZE suppléant.

→ *Approuvé à l'unanimité*

8) Plan communal de sauvegarde – Approbation

Monsieur le Maire informe de la nécessité de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde à la suite du renouvellement du conseil municipal du 20 mars 2026 et aux précisions apportées par le SDIS Isère. Le PCS a été remis à tous les conseillers pour information et validation. Des modifications ont été apportées et le rôle de chaque élu a été expliqué et défini.

→ *Approuvé à l'unanimité*

9) Travaux de maintenance de l'ONF

Monsieur le Maire présente le programme d'actions préconisé pour la gestion du patrimoine forestier de Château-Bernard. Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt communale.

→ *Approuvé à l'unanimité*

10) Passage du Trail du Tétrás Lyre

Monsieur le Maire présente la demande de l'association collégiale du Balcon Est du Vercors pour passage du trail du Tétrás Lyre sur la commune. La date de cet événement est le 19 septembre 2026

→ *Approuvé à l'unanimité*

Questions diverses :

- Proposition de diffusion sur Intramuros des dates et ordres du jour de chaque conseil municipal, pour informer d'avantage les administrés de la commune.
- Mise en place de bannette par commission pour les élus

- Présentation par M. le Maire du Forum des commissions de la communauté de communes du Trièves le 6 juin 2026, souhait du Maire que les conseillers municipaux s'investissent dans la COMCOM du Trièves.

Prochain conseil municipal le 4 juin à 19h00 puis 1^{er} jeudi de chaque mois

La séance est levée à 22h

Vu pour être affiché le 05/06/2026, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

A Château-Bernard, le 04/06/2026.

M. Le Maire
Marc ROCHAS

La secrétaire,
Anne-Laure CONVERT